

Leudelange, le 7 avril 2025
Réf. : 24/0369/JG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public qu'aux termes de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés l'Administration communale de Leudelange a sollicité l'autorisation relative à la :

Demandeur : Administration communale de Leudelange
Objet : Modification des conditions de l'autorisation (1/00/0324), rue Léon Laval, Leudelange.
Classe : 1
N° Dossier : 1/24/0474
Date de la demande 20 décembre 2024

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Leudelange du 8 avril 2025 au 19 mai 2025 inclus où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés pendant les jours ouvrables :

lundi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mardi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mercredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
jeudi	de 08.00-11.30 et de 13.30-18.30
vendredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00

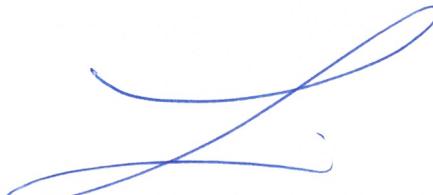
Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Leudelange et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999, la demande n'est pas soumise à une enquête publique.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins


Marc THILL
Secrétaire




Lou LINSTER
Bourgmestre